



PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE

35^e réunion du groupe de travail 1 du CCPL Stocks de grands migrateurs (thonidés et espèces apparentées) et leurs ORGP

**Mardi 11 mars 2025, de 14.30 h à 17.30 h CET / GMT+1
Lieu : Hôtel Martin's Brussels EU – Blvd. Charlemagne 80, 1000 Bruxelles**

1. Bienvenue de la présidente du GT1 et élection du vice-président du GT1

1.1. Remarques préliminaires

La présidente du GT1, Mme Anne-France Mattlet, ouvre la réunion en remerciant les membres et les observateurs du GT1, notamment les représentants de la DG MARE de la Commission européenne, du Secrétariat général espagnol pour la pêche (SGP) et les scientifiques de l'AZTI, pour leur présence et leur participation à cette réunion.

Elle a ensuite précisé qu'il ne s'agissait pas d'une réunion hybride : seuls quelques experts/membres invités ayant fourni des raisons valables peuvent suivre la réunion en ligne ; des services d'interprétation simultanée sont disponibles dans la salle en espagnol, en anglais et en français.

La liste des membres et des observateurs participant à la réunion figure à l'**annexe I**.

1.2. Élection du vice-président du GT1 du CCPL

Le GT1 rappelle que le vice-président élu en 2024, Louis Lambrechts, a quitté son poste au Bureau de politique européenne de WWF (WWF EPO) à l'été 2024 pour rejoindre la fondation « Oceano Azul ». Lors de la dernière réunion en octobre, les ONG ont proposé que M. Ignacio Fresco, OCEANA, occupe le poste de vice-président par intérim jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise lors de la prochaine réunion du GT1.

Le moment est venu d'élire le nouveau vice-président. Compte tenu de la collaboration fructueuse et cordiale qui s'est instaurée au cours des derniers mois, elle a proposé de nommer Ignacio vice-président pour le reste du mandat, c'est-à-dire, jusqu'en mai 2027.

DÉCISION : Les membres ont approuvé la proposition de la présidente et ont nommé à l'unanimité M. Fresco Vanzini au poste de vice-président du GT1 jusqu'à la fin du mandat, soit mai 2027.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT1 – Bruxelles, 15 octobre 2024

Le procès-verbal de la réunion précédente du GT1 a été envoyé au préalable par courrier électronique à tous les membres du GT1. Il a été adopté sans modification.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté avec l'ajout, à la demande de la présidente, d'un point d'information sur le code de conduite des délégués de l'UE participant aux réunions des ORGP.

4. CTOI – Commission des thons de l’océan Indien

4.1. Mise à jour de la DG MARE sur l'état d'avancement des négociations en vue de la 29^e session annuelle de la CTOI (La Réunion, du 13 au 17 avril 2025)

La présidente a regretté l'absence des représentants de la DG MARE pour ce point ; cette situation s'est reproduite auparavant pour les précédentes réunions du GT1 visant à traiter les points liés à la préparation des réunions annuelles des ORGP thonières.

Elle a proposé d'adresser une lettre au commissaire Kadis pour demander plus de transparence et affirmer que le CCPL est l'organe légitime des parties prenantes chargé de conseiller la CE sur les questions relatives aux ORGP, en précisant que nous nous efforçons de soumettre nos avis par écrit bien à l'avance afin qu'ils puissent être pris en compte dans la proposition de mandat de la CE.

Le secrétaire exécutif a lu les explications fournies par la DG MARE par écrit à tous les membres :
« La DG MARE n'est pas en mesure de fournir des informations sur les négociations en cours. Des réunions spécialisées sont organisées avec les parties prenantes concernées, qui sont plus appropriées pour ce type de discussions. Nos collègues ne feront donc aucun commentaire sur ce point ».

Iván López, Iris Ziegler et Nikolas Evangelides ont soutenu la proposition visant à ce que la présidente exige la présence et la participation actives de la DG MARE aux réunions plénières semestrielles du groupe de travail 1, y compris une consultation significative avec le CCPL – en tant qu'organe consultatif légitime financé par la Commission – sur ses priorités de négociation, ainsi que des retours d'information sur les avis soumis par écrit.

Le représentant de l'administration espagnole (observateur) a expliqué que le mandat de la Commission est pratiquement finalisé et clos, dans l'attente de la proposition sur la gestion du listao, qui est en cours d'élaboration.

ACTION : Il a été convenu de rédiger une lettre au commissaire Kadis en prenant comme point de départ la récente absence à l'ICCAT ou à la CTOI, contenant certaines idées telles que (mais sans s'y limiter) :

- **Le LDAC a le droit d'être consulté.**
- **La PCP accorde au CCPL le mandat pour élaborer des avis sur les ORGP.**
- **Le calendrier de consultation de la CE ne correspond pas au calendrier interne du CCPL.**
- **Efficacité budgétaire : s'il n'y a qu'un seul organisme, il est préférable de consulter d'abord le CCPL, puis de debriefer ensuite un groupe plus large de parties prenantes.**

4.2. Présentation de l'avis sur la CTOI

La présidente a résumé l'avis envoyé à la CE à la mi-février, qui peut être consulté ici :

https://ldac.eu/images/EN_LDAC_ADVICE_IOTC_AM_2025.pdf

5. WCPFC - Commission des pêches pour le Pacifique Centre-Ouest

5.1. Rapport de la DG MARE sur les résultats de la 21^e session ordinaire de la Commission (Fidji, du 28 novembre au 3 décembre 2024)

5.1.1. Rapport du représentant de la DG MARE



Le négociateur principal de la DG MARE auprès de la WCPFC, Stamatis Varsamos, a résumé les principaux résultats de la réunion annuelle qui s'est tenue début décembre. La réunion s'est déroulée assez facilement, car il n'y a pas eu de discussions sur les principales mesures concernant les stocks de thon tropical ni de décisions difficiles à prendre.

Il a annoncé que, pour la première fois dans une ORGP, après trois ans de travail, les mesures de conservation et de gestion relatives aux normes du travail pour les navires opérant dans leurs zones de pêche ont été adoptées. Cette mesure comprend des dispositions fondamentales telles que les conditions de travail minimales, les dispositions relatives aux incidents ou événements graves tels que le décès en mer d'un membre d'équipage ou une blessure ou une maladie grave pendant les opérations de pêche, ainsi que la prévention du travail forcé. Le côté négatif est que cette mesure ne sera appliquée et mise en œuvre efficacement que dans trois ans. Les normes du travail applicables là-bas sont moins strictes que celles de l'UE, mais cette adoption a permis de surmonter la résistance de PCC telles que la Chine.

Un autre fait marquant a été l'adoption de normes minimales pour la surveillance électronique, la WCPFC étant la dernière à accepter ces normes. Dans un premier temps, il est nécessaire d'introduire des mesures d'application pour rendre opérationnelles ces normes qui ne s'appliquent qu'aux palangriers et non aux senneurs.

Une disposition visant à renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance du thon rouge du Pacifique a également été adoptée, tant au sein de la WCPFC que de la CITT, avec des dispositions analogues réclamant aux États côtiers du Pacifique qu'ils mettent en place des exigences claires.

Un nouveau plan de reconstitution des stocks d'espadon du Pacifique Nord a également été adopté. En ce qui concerne cette espèce, un accord a été conclu pour mettre en place un cadre d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE, d'après ses sigles en anglais) et élaborer en temps voulu une procédure de gestion pour ce stock. 60 % des captures totales de cette pêcherie sont des captures accessoires des palangriers de thons tropicaux, de sorte que seulement 40 % seront soumis à la MSE. L'évaluation de la conformité au niveau des navires sera effectuée par les États du pavillon, avec une amélioration attendue au fil du temps.

Stamatis Varsamos a profité de l'occasion pour souligner certains points concernant les perspectives pour 2025, qui seront pris en compte dans les délibérations menant à un futur avis du LDAC, à savoir :

- Évaluations des stocks pour deux espèces clés pour la flotte de l'UE : le listao pour le Pacifique central-ouest, et l'espadon pour le Pacifique sud-ouest (révision possible des mesures de conservation et de gestion que certains membres encouragent).
- Élaboration d'une MSE pour l'espadon Pacifique sud.
- Révision des mesures de conservation et de gestion pour la WCPFC ; de nombreux pays du Pacifique ont signé le PSMA de la FAO.
- Travaux intersessions sur le programme régional d'observateurs.
- Travaux intersessions sur les DCP qui influencent la révision des mesures relatives au thon tropical pour 2026.

5.1.2. Questions des membres présents dans la salle

Juan Manuel Trujillo (ETF) a déclaré que les normes du travail de la WCPFC et de la CITT sont contraires aux normes de l'UE, qui sont fondées sur la ratification et la mise en œuvre de la convention C188 de l'OIT (dans 9 des 27 EEMM) comme principale base juridique. La mesure adoptée par la WCPFC affaiblit et minimise clairement la convention C188 de l'OIT, ne favorise pas le « level playing field » et compromet l'égalité des chances en blanchissant l'activité des flottes asiatiques, alors que des pays



comme la Corée ou la Thaïlande ont déjà ratifié la convention C188 de l'OIT. En ce sens, l'UE devrait suivre l'exemple des États-Unis et fermer son marché aux poissons provenant de pays appliquant des normes moins strictes et ne respectant pas les normes internationales.

Julio Morón et Anne France (Europêche Tuna Group) approuvent les réflexions de Juan Manuel et réitèrent que la convention C188 de l'OIT est le minimum à respecter et qu'elle ne profite qu'aux pays signataires de l'accord de Nauru qui continuent de faire des affaires comme d'habitude avec les flottes asiatiques. Ils avertissent que cette proposition ne devrait pas être exportée à la CTOI et présentée comme un progrès. L'UE dispose de pouvoir sur les marchés et peut compter sur des détaillants engagés en faveur de la dimension sociale de la durabilité. Nous devons donc éviter les « labels sociaux » liés à l'accès aux marchés sur la base d'une mesure aussi faible que celle proposée par la WCPFC.

Le représentant de la DG MARE a répondu que les questions relatives au travail ne relèvent pas de la compétence exclusive de l'UE, et qu'ils ont donc travaillé conjointement avec les États membres pour négocier une proposition qui ne provenait pas de l'UE, mais qui était menée par la Nouvelle-Zélande et l'Indonésie. Il s'agit du résultat des travaux intersessions visant à lutter contre l'esclavage sur les navires de certains États côtiers. Nous venons d'un contexte d'impunité très prononcée, il n'est donc pas très simple de faire une comparaison avec la convention C188 de l'OIT à ce stade. La CE reste attachée à la durabilité sociale.

Iris Ziegler (Seas at Risk) a soutenu la proposition de l'UE d'adopter une politique d'attachement naturel des nageoires (FNA, d'après ses sigles en anglais) sans exception, seule façon de garantir la fin du finning dans tous les océans. Dr Ziegler a salué le travail de l'UE, mais a regretté que les flottes asiatiques continuent d'essayer, année après année, d'affaiblir cette mesure en proposant d'autres alternatives moins efficaces, telles que l'attachement artificiel des nageoires, la mise en sac ou le marquage.

Le représentant de la DG MARE a répondu que l'UE était frustrée de ne pas pouvoir aller plus vite. Comme message d'espoir, il a mentionné qu'une grande partie des flottes asiatiques exigeaient déjà de leurs navires qu'ils suivent une politique FNA, ce qui est une bonne nouvelle pour la conservation des espèces. En outre, nous aurons plus d'informations lors de la prochaine réunion de la WCPFC en 2025 sur les données relatives aux navires utilisant des mesures alternatives et nous évaluerons leur efficacité. Même si la FNA n'est pas la seule option envisagée, nous progressons lentement mais sûrement dans le nombre de pays qui la soutiennent, même si le rythme n'est souvent pas assez rapide ou ambitieux.

ACTION – Le CCPL reprendra ses travaux sur ce sujet dans les prochains mois en créant un groupe de discussion chargé de préparer un projet d'avis qui sera examiné lors de la prochaine réunion du GT1 en octobre. Les thèmes présentés par le négociateur seront pris en considération dans le projet.

5.2. Présentation de l'avis de la WCPFC

La présidente a résumé l'avis envoyé à la CE en novembre 2024.

- Avis du CCPL:
https://ldac.eu/images/EN_LDAC_Advice_WCPFC21_Nov2024.pdf
- Réponse de la CE:
https://ldac.eu/images/EC_Reply_to_LDAC_WCPFC21_advice.pdf

6. ICCAT – Océan Atlantique

6.1. Rapport de la DG MARE sur les résultats de la 24^è réunion extraordinaire de la Commission de l'ICCAT (Limassol, novembre 2024) et les priorités de travail en 2025

La CE a informé le Secrétariat par courrier électronique que « *le CC-RUP a également demandé à ce que ce point d'information sur l'ICCAT figure à son ordre du jour et qu'ils envisageaient d'ajouter une mise à jour de cette information le 9 avril, lors de la deuxième journée inter-CC. La présence à Bruxelles sera limitée, mais une connexion à distance sera possible dans les langues habituelles de travail pour tous les membres. Cela permettrait à un plus grand nombre de membres des CC d'être informés et à nos collègues du B2 de ne fournir les informations qu'une seule fois* ».

Le représentant du B2 de la DG MARE, Seamus Howard, a présenté les principaux résultats de la réunion annuelle 2024 qui s'est tenue à Limassol (Chypre) en novembre 2024.

Thon tropical

Plusieurs propositions importantes ont permis d'obtenir de bons résultats pour l'UE, puisque la plupart de ses 12 propositions ont été adoptées. Après six ans, un accord historique a été conclu sur le thon tropical, avec un nouveau TAC fixé à 73 011 tonnes pour le listao. Une clé de répartition globale a également été établie pour le patudo, et la fermeture des DCP a été réduite de 72 à 63 jours. La mesure comprenait un contrôle accru des États côtiers en développement capturant plus de 500 tonnes, avec l'obligation de soumettre leur capacité et leurs plans de gestion à l'évaluation du PA1.

Espadon de l'Atlantique Nord

Un cadre MSE solide a été élaboré.

Requins

Plusieurs propositions ont été faites concernant la MSE pour le requin bleu.

Cependant, la proposition de conservation des requins promue par l'UE n'a pas abouti.

Ce qui nous attend en 2025 - Principaux points forts/points à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de 2025 :

- Année du thon rouge : nouveau TAC prévu pour le stock de l'Atlantique Est, répartition à discuter. L'UE a présenté des arguments solides pour rejeter la nécessité de rouvrir la répartition en faveur des petits pêcheurs. Lors de la réunion pour le PA2 du thon rouge qui s'est tenue la semaine dernière, le président a présenté une proposition de répartition, suivie par d'autres propositions du Royaume-Uni, qui n'ont suscité que très peu d'intérêt. L'UE n'est pas favorable à la réouverture de cette discussion cette année.
- Un plan de gestion très réglementé pour le thon rouge, mais un « vide juridique » pour l'Atlantique Ouest, avec seulement des éléments réglementaires rudimentaires et basiques tels que la liste des navires et des ports, en raison de la forte opposition des grands pêcheurs de l'Ouest.
- MSE en cours pour le thon tropical.
- Protocole relatif aux circonstances exceptionnelles pour l'espadon de l'Atlantique Nord : l'UE suggérera d'utiliser les modèles utilisés pour le thon rouge et pour le germon comme point de départ.
- Évaluation des stocks de patudo (règles d'exploitation).
- Examen des mesures de gestion applicables au requin-taupe bleu et au marlin blanc de l'Atlantique.



- Étude exploratoire pour la MSE du requin bleu (demande du comité scientifique ne figurant pas sur la feuille de route).
- Caméras stéréoscopiques et IA pour les thons tropicaux.
- Document sur les filets dérivants : la définition peu claire car le champ d'application concerne la Méditerranée et devrait également couvrir l'Atlantique.
- Pièges pour la pêche d'espadon, leur définition, ordre du jour du CSTEP fin mars.
- Programme d'inspection à bord en haute mer (HSBI, d'après ses sigles en anglais).

ACTION – Le CCPL s'efforcera d'élaborer un avis global pour la réunion annuelle 2025 de l'ICCAT, qui portera également sur les questions liées au travail, en se référant à la convention n° 188 de l'OIT et aux mesures contre le travail forcé, comme seuil minimal.

6.2. Questions des membres présents dans la salle

Nikolas Evangelides (Pew) s'est réjoui d'apprendre que la HSBI figurait parmi les priorités et a demandé s'il y avait du nouveau concernant les programmes de documentation des captures (CDS, d'après ses sigles en anglais) pour le thon rouge. Il a également mentionné que le Royaume-Uni avait présenté au sein de l'ICCAT un livre blanc sur l'amélioration des mesures du ressort de l'État du port et s'attendait à ce que celui-ci présente une proposition lors de la réunion intermédiaire. Il a conclu en demandant de l'information sur l'état des relations diplomatiques avec la nouvelle administration américaine.

Iris Ziegler (Seas at Risk) a déclaré que l'approbation de la politique FNA semblait vraiment close et qu'il s'agissait d'une occasion manquée à peu de choses près. Elle s'attend à ce que le Japon revienne cette année avec une proposition inspirée de la décision que vient de prendre le WCPFC. Elle a demandé que les réglementations individuelles relatives aux requins soient fusionnées en une seule réglementation omnibus.

Ignacio Fresco (Oceana) a posé des questions sur les travaux et la proposition concernant les filets dérivants. Dans l'avis du CCPL de cette année, nous suggérons que la CE propose une résolution visant à officialiser la collaboration avec la CGPM sur ce sujet. Cela pourrait se faire en créant un groupe de travail commun afin d'aboutir à une résolution contraignante spécifique de l'ICCAT interdisant les filets dérivants dans tout l'Atlantique

Les représentants de MARE ont répondu qu'ils ne savaient pas quelle proposition le Japon ferait pour remplacer le FNA, mais qu'ils suivraient de près ce qui se passerait au sein de la WCPFC afin de garantir des conditions équitables p les flottes de l'UE. En ce qui concerne les filets dérivants, cette question sera soumise à un groupe de travail de la CGPM en juin.

La présidente a remercié M. Howard pour sa participation et ses commentaires.

6.3. Présentation de l'avis du CCPL envoyé en septembre 2024

La présidente du GT1 a résumé l'avis du CCPL envoyé à la CE en septembre 2024 :

Avis du CCPL :

https://ldac.eu/images/LDAC_Advice_ICCAT_AM_2024_13Sept2024.pdf

Réponse de la CE :

https://ldac.eu/images/Reply_CV_to_LDAC_2024_ICCAT_advice_.pdf

6.4. Mise à jour sur le travail inter-CC pour 2025 : mesures convenues lors de la réunion de coordination conjointe CCPL – MEDAC – CC Sud – CC RUP (Zoom, 7 février 2025)



Le secrétaire exécutif a présenté un résumé des travaux et de la coopération Inter-CC au sein de l'ICCAT. Le 7 février, le CCPL a organisé la première réunion de coordination de l'année entre les présidents, vice-présidents et secrétaires des quatre conseils consultatifs traitant de l'ICCAT (CCPL – MEDAC – CC Sud - CC RUP) afin de planifier les travaux à venir pour 2025 concernant l'ICCAT. Cette réunion s'est tenue en ligne ; l'ordre du jour et la liste récapitulative des actions convenues ont été diffusés le 27 février.

L'objectif de cette réunion était de réfléchir au travail accompli au cours du dernier trimestre 2024 et d'informer sur nos plans de travail concernant l'ICCAT pour 2025. Nous avons également identifié des pistes de collaboration et des actions spécifiques à mener pour atteindre [l'accord de coopération signé en juillet 2024](#).

L'une des mesures à court terme convenues consistait à rédiger une lettre demandant à la DG MARE de fournir davantage d'informations sur le calendrier et les processus relatifs aux évaluations des stratégies de gestion (MSE) et aux plans de gestion des candidats (CMP, d'après ses sigles en anglais) pour certains stocks de l'ICCAT pour 2025, et à demander une participation significative des parties prenantes (CC) à cet égard. En conséquence, un projet a été préparé par le CC Sud (président du groupe de travail sur les pélagiques/secrétaire exécutif) avec les commentaires de plusieurs participants, qui a maintenant été pré-approuvé pour une diffusion plus large. La date limite a été fixée au 7 mars.

7. Projet d'avis du GT1-GT2 sur la promotion de conditions équitables (« level playing field ») entre ORGP

7.1. Présentation des présidents des GT1 et GT2

Anne-France fait le point sur cette action en cours visant à produire un projet d'avis intitulé « Conditions de concurrence équitables dans les ORGP : durabilité et compétitivité du modèle de pêche extérieure de l'UE ».

La présidente du groupe de travail 1 a présenté un document contenant une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) qui peut être consulté ici : [https://ldac.eu/images/Level_Playing_field_in_RFMOS - FINAL.pdf](https://ldac.eu/images/Level_Playing_field_in_RFMOS_-_FINAL.pdf)

7.2. Questions-réponses/discussions entre les membres

Daniel Voces suggère que le CCPL devrait trouver une interprétation de ce que signifie la compétitivité de l'UE.

Julio Morón demande d'ajouter comme opportunité la révision des normes de commercialisation de l'UE.

ACTION – Anne France mettra à jour le tableau SWOT à partir des contributions reçues et diffusera une première version préliminaire de l'avis avec l'aide du Secrétariat, qui convoquera un groupe de discussion pour engager les réflexions sur cette question.

8. Travaux transversaux sur les mesures de conservation et de gestion pour les requins dans les ORGP thonières

8.1. Mise à jour sur les actions convenues lors de la dernière réunion du GT1 et plan de travail pour 2025



La présidente du GT1 et le secrétaire exécutif ont fait un exposé pour présenter l'historique, le contexte et l'objectif de cette initiative, et ont également inclus une proposition avec un calendrier provisoire et des suggestions ayant trait à la marche à suivre, avec différentes options à débattre entre les membres du GT1. La proposition peut être consultée ici :

https://ldac.eu/images/EN_Proposal_to_work_on_sharks_across_RFMO_AFM.pdf

Le Dr Iris Ziegler (Seas at Risk), en tant que principale promotrice de cette initiative, en a présenté le contexte et la justification : toutes les ORGP thonières s'occupent, à différents degrés, de la conservation et de la gestion des requins. Si nous pouvions adopter une approche globale et traiter certains thèmes transversaux de manière coordonnée, nous pourrions mieux faire connaître les requins et disposer d'une base solide et cohérente à ajouter à tous nos avis individuels des ORGP en termes de qualité des évaluations des stocks et des données scientifiques, de mesures techniques et d'atténuation visant à réduire la mortalité, et de politique relative aux nageoires naturellement attachées.

La présentation du Dr Ziegler est disponible ici :

https://ldac.eu/images/Presentation_Joint_Shark_Advice_across_RFMOs_October_2024_Iris.pdf

Le dénominateur commun consiste à adopter une approche proactive en matière de conservation et de gestion des stocks de requins exploités à des fins commerciales et à les différencier des autres stocks de requins qui ne peuvent soutenir une telle activité, car il s'agit d'espèces sensibles ou menacées.

8.2. Questions-réponses / échange de points de vue entre les membres présents dans la salle

Juana Parada (ORPAGU) a indiqué que ce travail devrait être effectué d'une manière simple et facile, car une discussion approfondie serait plus difficile en raison des différences entre les espèces et les zones de pêche soumises aux ORGP. Nous connaissons nos points d'accord et de désaccord fondamentaux. Elle a suggéré de se concentrer dans un premier temps sur les zones de pêche, l'amélioration de la collecte et de la communication des données, et les mesures de précaution pour les espèces sensibles et menacées. Elle a également mis en garde contre le risque de simplification excessive et de confusion en mélangeant les mesures pour des stocks dont le statut et la santé sont différents (par exemple, le requin bleu et le requin-taube bleu) et a recommandé de continuer à travailler séparément et individuellement sur la gestion des espèces commerciales afin d'adopter une approche plus affinée.

Ángela Cortina (OPPC-3) a soutenu la suggestion de Juana et s'est montrée disposée à commencer à travailler dans ce sens.

Emil Remisz, président du GT2, a trouvé ce sujet très intéressant et complexe. Au vu du calendrier et des plans de travail, il serait dans l'intérêt de tous de recueillir davantage d'informations afin de revenir sur ce sujet à un stade ultérieur, lorsque nous disposerons de toutes les informations nécessaires pour préparer un rapport bien documenté.

Iris Ziegler a remercié les intervenants et a répondu que pour l'UE, les deux principales espèces commerciales et ciblées sont le requin bleu et le requin-taube bleu. D'autres espèces, telles que les requins soyeux, sont toujours ciblées par les flottes non européennes au sein de la CITT, c'est pourquoi nous avons besoin de conditions équitables et d'exigences plus strictes dans le cadre des ORGP.

ACTION

Un groupe de rédaction et discussion composé d'Anne France, Ignacio Fresco, Iris Ziegler, Ángela Cortina, Juana Parada et Emil Remisz travaillera en collaboration avec le Secrétariat afin de rassembler les informations disponibles et de préparer un document de position sur les requins qui pourra être discuté lors des prochaines réunions du GT1.

9. Questions diverses (uniquement des points d'information)

La présidente du GT1 a fait part des récents échanges de correspondance entre la DG MARE et le CCPL concernant l'interprétation de certaines dispositions figurant dans le code de conduite destiné aux délégués de l'UE participant aux réunions des ORGP.

- Code de conduite :
https://ldac.eu/images/Code_of_conduct_EU_delegates_at_RFMOs_meetings.pdf
- Lettre du CCPL demandant des éclaircissements sur certaines dispositions (5 novembre 2024) :
https://ldac.eu/images/LDAC_letter_on_clarification_Code_of_Conduct_for_EU_delegates_at_RFMO_meetings_5Nov2024.pdf
- Réponse de la CE à la lettre du CCPL (7 novembre 2024) :
https://ldac.eu/images/EC_Reply_letter_Ch_Vitcheva_to_LDAC_-_code_of_conduct_nov_24.pdf

Clôture de la réunion

En l'absence d'autres questions à traiter, la présidente clôt la réunion en remerciant tous les participants, ainsi que les interprètes et le secrétariat pour leur travail.

Elle rappelle que la prochaine réunion du GT1 se tiendra en octobre 2025 à Bruxelles, à une date qui sera confirmée par le secrétariat.

FIN

Annexe 1. Groupe de Travail 1 du CCPL sur les ORGP thonières

Bruxelles, le 11 mars 2025

MEMBRES

1. Anne-France Mattlet. Europêche Tuna Group. Présidente du GT1
2. Ignacio Fresco. OCEANA. Vice-président du GT1
3. Angela Cortina. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba.
4. Michel Goujon. ORTHONGEL
5. Iván López. AGARBA/CEPESCA
6. Julio Morón. OPAGAC
7. Juana Parada. ORPAGU
8. Héctor Fernández. Bolton Food
9. Anertz Muniategui. ANABAC
10. Marc Ghiglia. UAPF
11. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization. Président du GT2
12. Rob Banning. Dutch Pelagic Freezer Trawler Association (PFA)
13. Juan Manuel Trujillo / Andrea Albertazzi. ETF
14. Vanya Vulperhorst. OCEANA
15. Julien Daudu. Environmental Justice Foundation (EJF)
16. Iris Ziegler. Seas at Risk
17. Despina Symons. EBCD
18. Laure Guillevic. WWF EPO
19. Nikolas Evangelides. The Pew Charitable Trusts

OBSERVATEURS

20. Mr Stamatis Varsamos – DG MARE B.2 (WCPFC)
21. Mr Séamus Howard – DG MARE B.2 (ICCAT)
22. David Wodlund. SGP (Espagne)
23. Mirella Roncero. SGP (Espagne) (Zoom)
24. Ernesto Ortiz. SGP (Espagne) (Zoom)
25. Benoit Guerin. BG Sea Consulting
26. Stephanie Czudaj. GIZ (Allemagne)
27. Maximilian Schwarz. EBCD
28. Camille Maisoneuve. EBCD

SECRÉTARIAT DU CCPL

29. Alexandre Rodríguez. CCPL
30. Manuela Iglesias. CCPL
31. Marta de Lucas. CCPL (Zoom)